



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

## DELIBERATION N° D.2026.04.19 du Conseil communautaire du 14 avril 2026

### Association "Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc". Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026.

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président:** M. François de MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Henri LANCELIN, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Marie SEZNEC, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, Mme Daniela ORTENZI-QUINT, M. Richard DELEPIERRE, Mme Johanne LEDANSEUR, M. Eric TARDIF, Mme Sophie BRONNER, M. Samer EL SOKHON, M. Jean-Philippe OLIER, M. Marc SOREL, Mme Magali DUCHAMP, M. Richard LEJEUNE, M. Luc WATTELLE, M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN, M. Mehdi BELKACEM, M. Othman NASROU, Mme Valérie LABORDE, M. Emmanuel TAMBRUN, M. Michel AUBOUIN, M. Pierre ERNESTY, Mme Violaine DECRE, M. Frank DELVAU, Mme Virginie JAMIN, M. Philippe BENASSAYA, M. Wenceslas NOURRY, M. Jean-Paul RIGAL, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne COSPEREC, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Dominique SERVAIS, Mme Marie-Pascale BONNEFONT

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Agnes AMABILE.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Aline TEMENIDES (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET).

\*\*\*\*\*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1531-1, L.2121-21, L.5211-1 et L.5216-5 ;

Vu le Code du tourisme et notamment les articles L.133-2 à L.133-6 et R.133-19 ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques ;  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu la délibération n° D.2022.02.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022 relative à l'évolution de l'Office de tourisme intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;  
Vu le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) d'Île-de-France 2022-2028 ;  
Vu la délibération n° D.2022.06.16 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022 relative à l'élection des représentants du collège des élus au sein du conseil d'administration de l'association « Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc » pour la mandature 2020-2026 ;  
Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu les statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc et notamment l'article 15 ;

-----  
• Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a choisi de confier la promotion touristique à une association fédérant les précédents offices de tourisme communaux de Bougival, Jouy-en-Josas et Versailles en office intercommunal.

Dénommé « Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc », il assure les missions suivantes : accueil et d'information des touristes, promotion touristique sur l'ensemble du territoire, coordination des acteurs locaux du tourisme et relation avec les différents partenaires. Il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques. Il peut également lui être confié la gestion d'équipements touristiques. Pour réaliser ces objectifs, l'Office peut vendre les biens ou les services qu'il produit et peut être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques.

Conformément à l'article 8 des statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc, son assemblée générale se compose notamment des membres de droit de l'Association, représentants élus de la communauté d'agglomération.

L'article 15 des statuts ajoute que le conseil d'administration est composé de 30 membres répartis en 3 collèges.

Le collège des élus est composé de 10 membres désignés par le Conseil communautaire parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux, dont au moins 4 représentants pour la commune de l'Office de Tourisme principal et au moins 1 représentant pour chaque commune accueillant un bureau d'information touristique.

Il convient de désigner les représentants de Versailles Grand Parc destinés à siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association.

Le Conseil d'administration de l'Association élira en son sein les membres de son Bureau, dont le Président.

• Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'élection des membres a lieu en principe au scrutin secret mais le Conseil communautaire a la faculté de ne pas recourir à une telle modalité et de procéder au vote au scrutin public s'il le décide à l'unanimité.

Les listes de conseillers communautaires et municipaux candidats sont appelés à se faire connaître.

Les candidats déclarés sont ceux de la liste figurant ci-après dans la délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de procéder, conformément à l'article 15 des statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc et à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, par vote au scrutin public, à l'élection des 10 représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc destinés à siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc ;

- 2) sont élus les représentants suivants de la communauté d'agglomération au sein de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc :

Florence MELLOR (Versailles)
Erik LINQUIER (Versailles)
Antoine LEMARCHAND (Versailles)
Aymeric ANGLES (Versailles)
Stéphanie LESCAR (Versailles)
Stéphanie de LUSTRAC (Versailles)
Nicole HAJJAR (Versailles)
Nathalie JAQUEMET (Bougival)
Stéphanie BANCAL (Bailly)
Daniela ORTENZI-QUINT (Jouy-en-Josas)

- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*